

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

« Portant création d'un emplacement livraison face au 1 avenue du Président Wilson »

2024-A-PM-027

Le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L.2213-1 et L.2213-2,

**VU** le Code de la Route et notamment l'article R.417.10,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement avenue du Président Wilson pour la création d'un emplacement livraison afin d'éviter de neutraliser la circulation lors de l'approvisionnement des commerces.

**ARRÊTE**

**Article 1er :** Face au 1 avenue du Président Wilson, est matérialisé un emplacement de stationnement réservé aux livraisons sur lequel le stationnement des véhicules de toutes natures est interdit.

**Article 2 :** Toute personne pourra stationner sur l'emplacement livraison pendant 30 minutes maximum afin de procéder uniquement au chargement et au déchargement d'un véhicule.

**Article 3 :** Tout arrêt ou stationnement sans titre sur l'emplacement cité à l'article 1, matérialisé par une signalisation horizontale et verticale constitue une infraction passible d'une amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

**Article 4 :** Tout contrevenant aux dispositions ci-dessus énoncées pourra faire l'objet d'enlèvement de son véhicule aux frais du titulaire de la carte grise.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 avenue Charles de Gaulle 77000 MELUN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6 :** L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Madame la Commissaire de Police de Villeneuve-Saint-Georges, pour exécution,
- Madame la Directrice Générale des Services,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du service de la police Municipale.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le 19/03/2024

Monsieur le Maire

Philippe GAUDIN



Accusé de réception en préfecture  
094-219400785-20240319-2024-A-PM-027-AR  
Date de réception préfecture : 19/03/2024